



MINISTRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° .. 05388 / MLA/DPAM du 17 MAI 2021

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention des modules 2 "conduite du navire", et 3 "contrôle de l'exploitation du navire" du certificat de pilote lagonaire (CPL), tenue à Uturoa (Raïatea) du 22 au 23 mars 2021 inclus.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2152990AM

Ampliations :

PR-VP-SGG-REG 4
MLA 1
DPAM 2
CEFOGEM 1
JOPF 1

Lexpol :
DMRA

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mlle Catherine Rocheteau en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 603 CM du 9 mai 2012 modifié portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;
- Vu l'arrêté n° 604 CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 3064 MLA/DPAM du 12 mars 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation théorique et pratique conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Uturoa (Raïatea) du 22 au 23 mars 2021 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 4292 MLA/DPAM du 16 avril 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Tubuai (Australes) du 15 au 17 mars 2021 inclus, et à Uturoa (Raïatea) du 22 au 23 mars 2021 ;
- Vu le procès-verbal n° 07-2021/CPL du 22 avril 2021 de la commission d'examen réunie le jeudi 22 avril 2021 à Papeete (Tahiti) pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session n° 07-2021/CPL tenue au centre d'examen de Uturoa (Raïatea) du 22 au 23 février 2021 inclus ;

ARRETE



Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le **jeudi 22 avril 2021** pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session n° 07-2021/CPL tenue au centre d'examen de Utruroa (Raiatea) du **22 au 23 mars 2021** inclus

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 "conduite du navire", tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 12
Candidats présents : 11
Candidat absent : 1
Candidats admis : 11
Ajourné : 0

BEAUMONT Jean-Christophe
BOTTARI Meherio
BOUDON Théo
LENOBLE Teiva
MASSERON Camille, Marie

MU WONG Milton
RAAPOTO Steeve
TCHOU THAM Heiau
TETUANUI Daisy, Yraina
THIRIET Stéphane
TRACQUI Tumuhau

Article 3. - La commission d'examen a décidé de valider le module 3 "contrôle de l'exploitation du navire", tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 12
Candidats présents : 11
Candidat absent : 1
Candidats admis : 11
Candidat ajourné : 0

BEAUMONT Jean-Christophe
BOTTARI Meherio
BOUDON Théo
LENOBLE Teiva
MASSERON Camille, Marie

MU WONG Milton
RAAPOTO Steeve
TCHOU THAM Heiau
TETUANUI Daisy, Yraina
THIRIET Stéphane
TRACQUI Tumuhau



Article 4. - La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

17 MAI 2021

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes

**Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes**

Catherine ROCHETEAU **TUARAI**

Pour Amplification,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. Fenuaiti
T. FENUAITI



CONTINUED

EXISTING CONDITIONS (REPEATED) AS
CONSIDERED BY THE BOARD

REMARKS

